ARRETE DE LICENCIEMENT SANS PREAVIS NI INDEMNITE

POUR MOTIF DISCIPLINAIRE

DE M ....................................................

EMPLOI ........................................................

Le Maire *(ou le Président)* de ........................................................................................,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la décision n° 2023-1074 QPC du 8 décembre 2023 du Conseil constitutionnel,

Vu la délibération créant l’emploi de .....................................................................................................,

Vu le contrat en date du ...................., recrutant M ................................................................., en qualité d’agent contractuel de droit public, à compter du ........................., pour une durée de ........................................., pour assurer les fonctions de ...................................................................................................................,

Vu la lettre en date du **………………….** informant M **……………………** de la procédure disciplinaire engagée à son encontre et le (la) convoquant à un entretien (*le cas échéant*),

Considérant qu’il est reproché à M ..................................................................., d’avoir manqué à l’obligation de ..........................................................................................................................................,

OU

d'avoir commis (*préciser les faits constitutifs de la faute*) ……………………………………………………………… ………………………………………………………………………………………………………………………………….,

Considérant que M .................................................................... a été informé*(e)* de son droit à communication de son dossier, la possibilité de se faire assister par le ou les défenseurs de son choix, et du droit de se taire,

*(Le cas échéant)* Considérant que M ………………………………. a pris connaissance de son dossier le … (date) à … (heures),

Considérant l’entretien préalable qui s’est tenu le … (date)

Vu l’avis du conseil de discipline en date du………….et proposant …………………………..,

*Considérant*

*- que la sanction proposée par le Conseil de Discipline est proportionnée aux faits reprochés à Mme/M. ………………………………,*

*OU*

*- que la sanction proposée par le Conseil de Discipline ne sanctionne* pas assez sévèrement Mme/M. ……………………………… en raison des faits qui lui sont reprochés (*indiquer les motifs qui vous conduisent à prendre une sanction plus sévère que celle proposée par le Conseil de Discipline),*

Considérant les …… jours de congés annuels restant à courir,

Vu la lettre recommandée avec demande d’avis de réception en date du…………..…….., informant Mme/M. …………………………… qu’il est mis fin à ses fonctions à compter du ………………….,

ARRETE

ARTICLE 1 :

M ..............................................................., contractuel, est licencié sans préavis ni indemnité, à compter du .....................................

ARTICLE 2 :

A la même date, M .................................................................. est rayé*(e)* des effectifs de ........................................................................................................... *(collectivité ou établissement)* et cesse d’être rémunéré*(e).*

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera :

 - notifié à l’agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le ...........................

Signature de l’agent :